

CP 2020-005 relative au schéma décennal de développement du réseau de transport de RTE élaboré en 2019

Contribution de Teréga

Les infrastructures électriques et gazières sont interdépendantes et connectées. Les principaux points d'adhérence entre les deux systèmes sont :

- le **Gas To Power** au niveau des centrales à cycle combiné gaz, un outil de production d'électricité qui obéit à des signaux de marché. Il permet notamment un appoint d'électricité quand l'équilibre offre-demande du réseau électrique le nécessite.
- le **Power To Gas**, source de flexibilité du réseau électrique permettant de valoriser l'excédent local de production électrique que le réseau existant ne saurait absorber. Il est également nécessaire à la décarbonisation des systèmes énergétiques, permettant en particulier la production de H2 et de CH4 renouvelables.

Ces enjeux vont devenir de plus en plus prégnants dans un contexte de transition énergétique accélérée et de décarbonisation des énergies. A ce titre, Teréga préconise une approche globale du développement des infrastructures énergétiques, pour une recherche de synergies plus efficace. C'est précisément dans cette logique que l'institut Montaigne propose une approche de type Programmation Pluriannuelle de l'Énergie des réseaux au sens large, et non par secteur afin de porter une réflexion efficace en faveur de la transition énergétique, en prenant en compte l'ensemble des énergies. Cela nécessiterait à l'avenir une concertation plus poussée entre les secteurs énergétiques. *"Ce document d'orientation, commun aux différentes énergies, étudiera leur complémentarité et la manière dont les réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur, peuvent fonctionner en synergie les uns avec les autres".*¹

Gas To Power : la part de production nucléaire, indépendante des aléas propres aux productions renouvelables décentralisées, va décliner dans les années qui arrivent. Le besoin de production électrique alternatif et durable ira donc croissant.

On observe déjà un risque de fragilisation du système électrique en lien avec la baisse conjoncturelle des consommations dans un contexte de pandémie internationale. L'équilibre offre-demande est en effet plus délicat à assurer en donnant la priorité aux énergies

1

<https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/transition-energetique-faisons-jouer-nos-reseaux-resume.pdf>

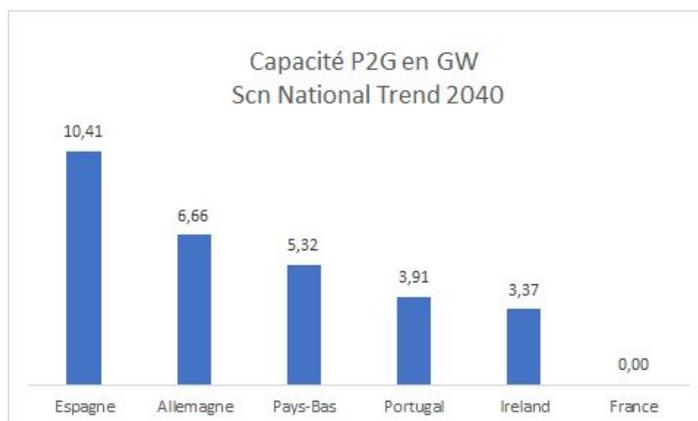
renouvelables du fait de leur nature intermittente. Convertir les centrales à cycle combiné aux nouveaux gaz renouvelables -hydrogène renouvelable et biométhane notamment- permettrait d'offrir plus de sécurité à la production électrique en complément (base ou semi-base) des sources renouvelables intermittentes. A ce titre, il convient de lancer une réflexion sur l'optimisation du merit order des sources de production électrique en fonction du contexte. L'objectif étant de donner de la résilience au système énergétique tant en période de forte consommation de pointe que de faible consommation.

Power To Gas : Teréga partage l'approche de la CRE évoquée à la question 6 sur la nécessité d'étudier systématiquement les sources de flexibilité comme une alternative à l'investissement de développement réseau. A ce titre, les propositions de la CRE relatives à la question 7 sur l'information et la publication des congestions du réseau de RTE sont pertinentes. Le stockage sur batterie ne doit cependant pas être la seule alternative possible. Le Power To Gas, géré de manière aussi ciblée et locale que possible, peut permettre de résorber efficacement des congestions du système électrique.

Teréga et GRTgaz, avec d'autres acteurs, dont RTE et la CNR (le concessionnaire du Rhône pour la production d'hydroélectricité, le transport fluvial, les usages agricoles) ont lancé le projet pilote Jupiter 1000 pour étudier la faisabilité de développer des unités de Power To Gas en France. Le développement du Power To Gas à l'échelle industrielle permettant l'émergence d'une nouvelle filière efficace dans la prochaine décennie devrait être pris en considération dans la stratégie proposée par RTE pour le dimensionnement optimal de son réseau.

En outre, la dynamique Européenne sur le développement concerté et décarboné des systèmes énergétiques ne peut être ignorée. Le Pacte Vert Européen a pour objet de matérialiser cette dynamique en mettant en cohérence les politiques et dispositions réglementaires concernées.

La stratégie pour l'intégration sectorielle dans l'énergie, que la Commission doit présenter en juillet, permettra de concrétiser cette nouvelle approche de la politique de l'énergie en vue d'atteindre la neutralité carbone en Europe. Teréga a transmis à la Commission européenne une contribution à la définition de cette stratégie.



Comme présenté sur le graphique ci-dessus, si on compare les capacités installées de Power To Gas pour 2040, dans le scénario National Trend du Ten Year Network Development Plan (TYNDP) 2020, on constate un développement du Power To gas en Allemagne, en Espagne, au Portugal, en Irlande, aux Pays-Bas mais pas en France. Ce manque de coordination entre stratégies nationale et européenne pose question.

De plus, les deux scénarios du TYNDP 2020 en ligne avec les objectifs de la COP21 (Global Ambition et Distributed Energy) montrent la nécessité de développer une filière industrielle du Power To Gas en Europe pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Les scénarios proposés par RTE à la maille nationale dans son schéma décennal de développement des réseaux devraient être cohérents avec ces perspectives.

Actuellement, il n'y a d'ailleurs pas de convergence entre les gestionnaires de réseaux de transport de gaz et d'électricité sur le développement du Power To Gas en France. Or la CRE et les instances Européennes appellent justement à davantage de concertation dans la planification entre réseaux gaziers et électriques.

Concernant le coût tutélaire du carbone retenu par RTE (question 8) : les critères de l'EU-ETS, notamment le prix de valorisation du CO₂ dans ce contexte, doivent être pris en compte dans les trajectoires des projets mais ils ne sont pas suffisants.

Les quotas intégrés dans le dispositif EU-ETS visent déjà à "taxer" des activités polluantes qui sont donc par définition non soutenables ni durables. La mesure du caractère durable dans le temps passe en effet par la prise en compte d'un coût associé au carbone distinct de la valeur marché inhérente au CO₂ dans le cadre de l'EU-ETS. La valeur considérée peut être la valeur tutélaire du carbone et dans ce cas ce sont bien les valeurs présentées dans le rapport Quinet qui font foi. Bien que très élevées, elles témoignent de la durabilité des projets dans le temps en intégrant la trajectoire 2°C.

Le prix du marché n'est aujourd'hui pas représentatif du niveau d'urgence climatique, il découle d'un passif où trop de quotas ont été mis sur le marché pour initier ce dernier.

Concernant la proposition de RTE sur le "0 phytos" (question 11) : Teréga partage la position de RTE quant à l'abandon des produits phytosanitaires et l'anticipation nécessaire des réglementations à venir en la matière. Teréga partage également la position de RTE selon laquelle les aménagements accompagnant la mesure "0 phytos" nécessitent un phasage dans le temps et une mise en oeuvre progressive. Néanmoins ces investissements demeurent coûteux lors de leur phase de déploiement, même si ces coûts seront amortis dans le temps. Teréga souligne la nécessité de prendre en compte l'ensemble des impacts liés aux prescriptions réglementaires en place et également à venir dans les tarifs des opérateurs de réseaux afin qu'ils puissent opérer leurs infrastructures en parfaite adéquation avec les réglementations environnementales.